



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE

-----  
Construction d'une salle de sports  
-----

-----  
Concours restreint sur esquisse de maîtrise d'œuvre  
-----

-----  
Composition du jury – Nomination des professionnels  
-----

Le Maire de Raimbeaucourt, Président du jury de concours,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2023 relative à la constitution du jury de concours,

Vu la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (CAUE) de nommer M. Christophe Grandjacques, architecte-urbaniste, membre du jury de concours,

Vu l'avis favorable de Monsieur Grandjacques à cette nomination,

Considérant la qualification professionnelle de Monsieur Grandjacques,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Christophe Grandjacques, architecte-urbaniste, est désigné membre titulaire, avec voix délibérative, du jury de concours en vue du recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de sports.

Article 2 : La directrice des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera transmis à M. le Sous-préfet de Douai inséré dans le registre des actes de l'exécutif et publié sur le site Internet de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



Fait à Raimbeaucourt,  
Le 14 avril 2023  
Le Maire,

Alain MENSION

Publié sur le site internet le 17/04/2023